

Aide juridique gratuite !!

Par **Katharina**, le **30/07/2008** à **11:44**

Bonjour,

Etant donné que de nombreux visiteurs ne s'embêtent pas à lire la charte, rien ne vaut ce post-it au nom accrocheur pour leurs rappeler un article fondamental :

↳ **Concernant les nouveaux membres :**

[quote] Article 1er de la charte : Veuillez à respecter quelques règles de bienséance et de respect afin de préserver une ambiance conviviale sur ce forum

Cela ne signifie pas simplement que vous ne devez pas proférer d'injure ...
Mais également que vous devez montrer un minimum de respect envers l'équipe et les membres du forum. Votre message doit, en conséquence, au minimum se composer de cette façon :

[quote]
- phase 1 : **Bonjour** (salut ou coucou ou ce que vous voulez mais au moins nous saluer ...)

- phase 2 : votre problème (expliqué de façon aérée et lisible)

- phase 3 : **Merci par avance**

Pourquoi ?

Tout simplement parce que vous sollicitez l'aide des autres : ceux-ci vous font une faveur en répondant gratuitement pour vous aider, sachant qu'ils ont d'autres chats à fouetter.

Si cela n'est pas respecté, votre message sera déplacé dans la section « trou noir », dans laquelle vous pourrez éditer votre message pour le conformer à cet article.

Je vous conseille également de ne pas écrire en majuscule, ni d'ajouter dans votre titre le mot " urgent ", cela ne fera que retarder une éventuelle réponse ...

↳ **Concernant les membres actuels :**

Lorsque vous êtes confrontés à des requêtes impolies, merci de ne pas répondre.

Pourquoi ?

Parce qu'une fois que la personne impolie a reçue une réponse, elle ne risque pas de dire merci, et risque de plus de reposter à nouveau sans faire aucun effort...

Ne vous inquiétez pas, votre brigade de modération préférée se fera une joie de les envoyer au trou noir, le temps que le message prenne une forme convenable.

Sur ce, merci à vous de prendre en compte cette demande.

Si vous souhaitez ajouter quelque chose à ce message, contactez-moi.